

	£	s.	d.
Sur les passagers de vingt-un ans, ou plus, en montant, chaque.....	0	0	6
Do do do en descendant, chaque.....	0	0	3
Do do au-dessous de cet âge, en montant, chaque.....	0	0	3
Do do do en descendant, chaque.....	0	0	1½
Les mêmes péages étant exigibles sur les denrées et marchandises descendues par le Saint Laurent et que l'on aura évité de faire passer par aucune section ou sections des dits canaux, tout comme si les dites denrées et marchandises fussent descendues par les dits canaux, excepté toutefois le bois de construction qui sera descendu en radeaux ou cribs, et qui aura été coupé sur les bords du Saint Laurent ou de la rivière des Outaouais, ou de la baie de Quinté, ou des cours d'eau qui se déchargent dans les dites rivières ou baie.			
Sur les denrées et marchandises passant par le canal de Welland, en montant ou en descendant, par tonneau pesant.....	0	7	6
Sur les bateaux ou autres vaisseaux passant par le même, en montant et en descendant, par tonneau.....	0	0	1½
Sur les passagers de vingt-un ans ou plus, en montant et en descendant, chaque.....	0	0	6
Do do de moins de vingt-un ans, en montant ou en descendant, chaque.....	0	0	3
Sur les denrées et marchandises passant par le canal de Chambly, en montant ou en descendant, par tonneau pesant.....	0	2	6
Sur les bateaux à vapeur ou autres vaisseaux, passant par le même, en montant ou en descendant, par tonneau.....	0	0	1½
Sur les passagers de vingt-un ans ou plus, en montant ou en descendant, chaque.....	0	0	6
Do do au-dessous de vingt-un ans do do chaque.....	0	0	3
Et sur les denrées, vaisseaux ou passagers qui passent par aucune partie ou section des dits canaux, respectivement, telles portions des dits péages que le gouverneur en conseil jugera à propos de fixer.			
Sur les denrées, marchandises vaisseaux ou passagers, passant par aucune des écluses mentionnées dans la cédule A, annexée au dit acte, passé dans la neuvième année du règne de Sa Majesté, et intitulé: <i>Acte pour amender la loi qui établit le bureau des travaux publics</i> , ou qui seront construites ci-après, et n'étant pas sur aucun des dits canaux, par tonneau pesant, en montant, ou en descendant, à chaque écluse.....	0	0	3
Sur les bateaux à vapeur et autres vaisseaux, en montant ou en descendant, par tonneau.....	0	0	1
Sur les passagers de vingt-un ans ou plus, en montant ou en descendant, chaque.....	0	0	4
Do do au-dessous de vingt-un ans, en montant ou en descendant, chaque.....	0	0	2
Pour l'usage des divers havres publics mentionnés dans la dite cédule A.			
Pour chaque tonneau pesant de denrées ou marchandises débarquées ou embarquées à bord d'un vaisseau.....	0	5	0
Sur les bateaux à vapeur et autres vaisseaux qui se serviront d'aucun tel havre, par tonneau, par jour.....	0	0	0¼

Sur